

DELEGATION DE SIGNATURE

Activité médico-légale :
Alcoolémie, toxicologie analytique, produits stupéfiants et
dopants et toxicologie médico-légale

Amiens, le 11 septembre 2015

LA DIRECTRICE GENERALE

Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3 du Code de la Santé Publique et notamment son article L 6143-7 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date du 1^{er} septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers du 22 mai 2009 nommant Madame le Docteur Anne-Sophie LEMAIRE-HURTEL en qualité de pharmacien des hôpitaux, praticien hospitalier au C.H.U. d'Amiens à compter du 1^{er} juin 2009 ;

Vu la circulaire n°CRIM-2010-27/E6-21-12-2010 du 27 décembre 2010 relative à la mise en œuvre de la réforme de la médecine légale,

Vu la circulaire n°CRIM 10-30/E6-28-12-2010 du 28 décembre 2010 relative à la mise en œuvre de la réforme de la médecine légale,

Vu la circulaire n°CRIM 2012-12/E6-25-04-2012 du 25 avril 2012 relative à la mise en œuvre de la réforme de la médecine légale,

Vu l'inscription, par la Cour d'Appel d'Amiens, de Madame le Docteur Anne-Sophie LEMAIRE-HURTEL sur la liste des experts judiciaires pour l'année 2008, et pour une durée de 2 ans, dans les spécialités suivantes : santé, biologie médicale et pharmacie, alcoolémie, médecine légale, criminalistique et sciences criminelles, investigations scientifiques et techniques et toxicologie analytique (dosages) ;

Vu la décision de la Cour d'Appel d'Amiens en date du 18 novembre 2013 relative à l'extension des spécialités pour lesquelles Madame le Docteur Anne-Sophie LEMAIRE-HURTEL est reconnue comme suit : médecine légale-criminalistique et sciences criminelles, domaine médico-judiciaire spécialisé, produits stupéfiants et dopants et toxicologie médico-légale ;

Vu le renouvellement de l'inscription, par la Cour d'Appel d'Amiens, de Madame le Docteur Anne-Sophie LEMAIRE-HURTEL sur la liste des experts judiciaires pour l'année 2015, et pour une durée de 5 ans, dans les spécialités suivantes : santé, médecine légale, criminalistique et sciences criminelles (Alcoolémie, toxicologie analytique (dosages), produits stupéfiants et dopants et toxicologie médico-légale) ;

DECIDE

Article 1er : délégation permanente est donnée à Madame le Docteur Anne-Sophie LEMAIRE-HURTEL, pharmacien des hôpitaux, praticien hospitalier au C.H.U. d'Amiens, aux fins de pratiquer l'ensemble des examens énoncés ci-dessus requis par les Parquets et les services enquêteurs du ressort de la Cour d'Appel d'Amiens.

Article 2 : pour ce faire, Madame le Docteur Anne-Sophie LEMAIRE-HURTEL est habilitée à recevoir à son nom, suivi de la mention « agissant par délégation du Directeur Général du C.H.U. », toutes réquisitions prescrivant la réalisation de ces examens et à réceptionner et traiter tous scellés qui lui seraient adressés dans ce cadre.

Article 3 : la rémunération de ces actes sera versée, sur présentation d'un mémoire de frais, au C.H.U. d'Amiens ; à l'exception des expertises sollicitées par les magistrats sur le fondement de l'article 156 du Code de Procédure Pénale (ordonnance de commission d'expert).

Article 4 : Cette délégation de signature prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Picardie – Préfecture de la Somme, avec une application au 11 septembre 2015.

Docteur Anne-Sophie LEMAIRE-HURTEL



La Directrice Générale,

Danielle PORTAL